



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

9<sup>ème</sup> séance de l'année  
Mercredi 25 novembre 2020

Sous la présidence  
de Monsieur Harry DURIMEL  
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus  
Le 19 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

**PRESENTS**

Harry DURIMEL  
Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Henri ANGELIQUE  
Cécile BOUCAUD  
Philippe RIBERE  
Jimmy LOUIS  
Rosette BENNETO  
Georges BRENDENT  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
Badi FADDOUL  
Marie-Andrée MANDIL  
Alain SOREZE

**PRESENTS**

Madly PAULIN-GARGAR  
Myriame LACROSSE  
Bruno FANFANT  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Sandra ENJARIC  
Jean-Charles SAGET  
Evelyne DEMOCRITE  
Mehdi KEITA  
Loïc MARTOL  
Marie-Eugène TROBO-  
THOMASEAU

**ABSENTS**

Marie-Hélène SALOMON  
(Procuration à Tania GALVANI)  
Michèle ROBIN-CLERC  
(Procuration à Alain SOREZE)  
Danita LEBRERE  
(Procuration à Jimmy LOUIS)  
Jacques BANGOU  
Claude BARFLEUR  
Monique DECASTEL

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION (CDG)  
DE LA GUADELOUPE - COLLEGE SPECIFIQUE

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de conception de l'acte : 07/12/2020  
971-219711307-AU-018-2020-AU

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION (CDG)  
DE LA GUADELOUPE - COLLEGE SPECIFIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu l'article 13 al.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu la demande de renouvellement du Conseil d'administration en  
date du 5 octobre 2020

Considérant la lettre du 26 octobre 2020, désignant les représentants de la ville.

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés**  
*et une (1) abstention : Mehdi KEÏTA*

**Article 1 :** Sont désignés pour représenter la ville au Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction public territoriale - collège spécifique les élus suivants :

**Membres titulaires**

Madame Tania GALVANI

Monsieur Henri ANGELIQUE

**Membres suppléants**

Madame Dominique DOLMARE

Madame Corinne DIAKOK-EDINVAL

**Article 2 :** Le maire et, sous son contrôle, les administratifs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :



Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2020

Maire,

Harry DURIMEL

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 07/12/2020  
971-219711207-AU\_018\_2020-AU